



Luxembourg, le - 6 OCT. 2021

SICONA-CENTRE
A l'attention de Monsieur Michel Diederich
12, Rue de Capellen
L-8393 Olm

N/Réf.: 98185
V/Réf.: RedanV140

Monsieur,

En réponse à votre requête du 13 janvier 2021 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'optimisation écologique d'une mare existante sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de REDANGE: section D de REDANGE (Rue du Lycée), sous le numéro 813/5528, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

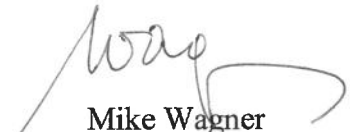
1. L'optimisation de la mare sera réalisée sur le territoire de la Commune de Redange, section D de Redange, sur la parcelle 813/5528, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. Tous les travaux devront être effectués selon les règles de l'art et devront respecter au maximum la nature.
3. Les travaux se limiteront à l'enlèvement des dépôts de vase et de matière organiques à une profondeur maximale de 70 cm et à l'enlèvement de la végétation ligneuse sur les côtés est et sud.
4. Les travaux d'enlèvement de matière organique et des vases seront réalisés en dehors de la période de reproduction et d'hibernation des batraciens et autres espèces de la faune aquatique.
5. Les déblais seront transportés vers une décharge autorisée.
6. Les travaux d'enlèvement de matière ligneuse, à l'exception du broyage des rejets de souche, seront réalisés entre le premier octobre et fin février.
7. Les travaux seront réalisés en concertation avec le préposé de la nature et des forêts (Schroeder Max, tél. : 621 202 189) qui sera averti à ces fins avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :
- Arrondissement CENTRE-OUEST